



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE VERRUYES

Numéro de dossier : A2024-054

**Arrêté de voirie
Portant autorisation d'entreprendre
des travaux et arrêté de circulation.**

LE MAIRE DE VERRUYES ;

VU la demande en date du 22 mai 2024 de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, représentée par Mr CHATAIGNER Vincent, située les Roses Blanches 79240 Vernoux en Gâtine, demande **l'autorisation d'entreprendre des travaux d'empierrement et d'enduit au lieu-dit LA CHARRIE** à 79310 VERRUYES.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1;

VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route notamment l'article L411-1

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème}

partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

VU l'état des lieux ;

ARRÊTE

Article 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : Empierrement et enduit à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2 - Prescriptions techniques particulières

Circulation

Pour des raisons de sécurité la circulation sera coupée dans les deux sens sauf aux riverains. La fermeture à la circulation sera signalée par des panneaux B15/C18 sur les deux voies.

Article 3 - Sécurité et signalisation de chantier

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation.

Article 4 - Implantation ouverture de chantier et récolement

Le bénéficiaire informera le signataire du présent arrêté ou son représentant 8 jours avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation. Cette dernière est autorisée à compter du **03/06/2024** comme précisée dans la demande.

Article 5 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de **20 jours** à compter du **23 juin 2023**.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 7 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Verruyes.

Article 8 – Recours

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15 Rue de Blossac – 86000 POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.


Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Verruyes, le 28 mai 2024,

Le Maire
Patrick CAILLET



54

	<h2 style="margin: 0;">Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux</h2> <p style="font-size: small; margin: 0;">Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5</p> <p style="font-size: x-small; margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</p>	 N° 14023*01 adapté par CG79
---	--	---

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST** Prénom :
Dénomination : Représenté par : **MR CHATAIGNIER VINCENT**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **LES ROSES BLANCHES**

Code postal **79240** Localité : **VERNOUX EN GATINE** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0682853908** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **vincent.chataignier2@eiffage.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **MAIRIE DE VERRUYES** Prénom :
Adresse Numéro : **2** Extension : Nom de la voie : **RUE NOUVELLE**

Code postal **79310** Localité : **VERRUYES** Pays : **FRANCE**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **FR**
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Route départementale concernée : Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 0 +
Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 0 +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **LA CHARRIE**

Code postal **79310** Localité : **VERRUYES**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création
Autres (à préciser) **empierrement et enduit**

Date prévue de début d'application **03/06/2024** Durée d'application (en jours calendaires) : **20**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Étalage
 ou { Échafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètres Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :
 Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie

Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale mètres mètres
 Tranchée transversale mètres mètres
 Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demandePlan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos **2 - Pièces complémentaires par nature de demande****2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/Surplomb**Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} **2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine**Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} **2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}**

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à Vernoux en Gâtine Le 22/05/2024

Visa et cachet du responsable de la demande

Etablissement Poitou-Charentes Limousin

Lieu-dit les Roses Blanches

79240 Vernoux-en-Gâtine

Tél. 05 49 95 83 82 - Fax 05 49 95 94 33

SIRET 399 307 370 00458 - TVA FR 58 399 307 370

APE 4211Z - SAS au capital de 7 928 384 €

Nom : CHATAIGNIER

Prénom : VINCENT

Qualité : CONDUCT DE TRAVAUX

(3) Extrait cadastral ou équivalent



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01
adapté par CG79

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : EIFFAGE ROUTE SUD OUEST Prénom :
Dénomination : Représenté par : CHATAIGNIER VINCENT
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : LES ROSES BLANCHES
Code postal 79240 Localité : VERNOUX EN GATINE Pays : FRANCE
Téléphone 0682853908 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : FR
Courriel : vincent.chataignier2@eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : MAIRIE DE VERRUYES Prénom :
Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : RUE NOUVELLE
Code postal 79310 Localité : VERRUYES Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : FR
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Route départementale concernée : Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +
Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : LA CHARRIE
Code postal 79310 Localité : VERRUYES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :

Date prévue de début des travaux : 03/06/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation : 03/06/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Par panneaux B15/C18 Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue mètres
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 2

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

ROUTE BARREE SAUF POUR LES RIVERAINS

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialisée

Nom :

Prénom :

Dénomination :

Représenté par :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal

Localité :

Pays :

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème}

Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème}

Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à Vernoux en gatine

Le 22/05/2024

Visa et cachet du responsable de la demande

ROUTE

Etablissement Poitou-Charentes Limousin

Lieu-dit les Roses Blanches

79240 Vernoux-en-Gâtine

Tél. 05 49 95 83 82 - Fax 05 49 95 94 33

SIRET 399 307 370 00458 - TVA FR 58 399 307 370

APE 4211Z - SAS au capital de 7 928 384 €

Nom : CHATAIGNIER

Prénom : VINCENT

Qualité : conducteur de travaux

VERRUYES

1 - La Charrie - 1 bande 80m et 1 bande de 130 m

